

WilhelmGilliéron

AVOCATS



Auteur: Christophe Wilhelm | Le : 11 juin 2020

Me Christophe Wilhelm se prononce dans l'AGEFI sur la nouvelle révision du droit suisse des sociétés

Pour Christophe Wilhelm, avocat et docteur en droit des affaires à Lausanne, la nouvelle loi sur la société anonyme assouplit certaines règles.

Elle introduit notamment davantage de flexibilisation dans les procédures de fondation et d'augmentation de capital, la réglementation actuelle étant jugée par de nombreux acteurs économiques comme trop formaliste, notamment pour la constitution de la SA.

Selon Me Wilhelm, la nouvelle législation ne modifie toutefois pas fondamentalement les principes du droit de la SA.

[Lire l'article de l'AGEFI](#)

Source : <https://www.wg-avocats.ch/actualites/droit-commercial/wilhelm-agefi-droit-societes/>